



Charte de la Lact'aidante bénévole de l'association L'Allaitement Tout Un Art (ATUA) Réforme de Mars 2026

Afin de faciliter la lecture, cette charte est rédigée au féminin. Ce choix est lié au fait que la majorité des Lact'aidant(e)s de l'association sont des femmes, mais le contenu concerne bien l'ensemble des personnes engagées.

Sommaire

I. Animation du groupe Facebook "Association L'Allaitement Tout Un Art"

Article 1 – Recrutement

Article 2 – Aide sur le groupe Facebook

Article 3 – Aide par téléphone

Article 4 – Recommandations officielles

Article 5 – Formation

II. Modération et administration des pages/groupe Facebook

Article 6 – La modération et l'administration du groupe Facebook Association L'Allaitement Tout Un Art

Article 8 – Compte Facebook et réseaux sociaux

III. Animer une réunion locale

Article 10 – Antennes Locales

Article 11 – Responsabilité de la Lact'aidante

Article 12 – Locaux

Article 13 – Éthique

Article 14 – Thématiques

Article 15 – Certification

Article 16 – Communication

Article 17 – Exclusion

Article 18 – Mesures exceptionnelles

Annexes

I. Animation du groupe Facebook “Association L’Allaitement Tout Un Art”

Article 1 – Recrutement

Le recrutement repose avant tout sur la motivation, l’engagement et l’adhésion aux valeurs portées par l’association. Nous accueillons toute personne souhaitant s’impliquer dans l’accompagnement à l’allaitement, quels que soient son parcours et son profil.

Une formation ou une expérience dans le domaine de la santé, de l’allaitement ou de l’accompagnement est appréciée, sans être obligatoire. Les candidatures sont étudiées de manière individuelle, au regard du parcours, de l’implication et de la motivation de chaque personne.

Toute personne souhaitant devenir Lact’aidante doit être à jour de sa cotisation annuelle ou adhérer au plus tard le jour de son recrutement.

L’activité de Lact’aidante est totalement bénévole et non rémunérée.

La candidature s’effectue en suivant [le processus](#) sur notre site internet : adhérer à l’association, compléter le formulaire, envoyer une fiche de lecture dans le délai imparti.

La demande est ensuite étudiée par la *commission recrutement*.

Après validation de la candidature, deux entretiens seront proposés afin de déterminer la motivation de la future Lact’aidante et de lui présenter les actions de l’association. Une fois les documents administratifs signés, le parcours de formation débute.

La candidate rejoint ensuite l’association en créant un profil Facebook dédié (cf. [Article 8](#)) et est ajoutée dans les groupes privés des Lact’aidantes. Durant le parcours de formation, la Lact’aidante sera sous le statut de “Lact’aidante en formation” et sera accompagnée par une marraine référente jusqu’à son passage au statut de “Lact’aidante confirmée” via la formation interne (cf. [Article 5](#)).

→ **Cas particulier** : les candidates détentrices du DULHAM ou de la certification IBCLC ne sont pas tenues de suivre la formation interne. Elles débiteront toutefois avec le statut de “Lact’aidante en formation”, accompagnée par une marraine afin de s’approprier les règles de prise en charge, les valeurs et le fonctionnement de l’association. Après un minimum de 3 mois d’activité régulière et sous réserve de l’accord de la marraine, le passage en “Lact’aidante confirmée” peut être proposé. Pour valider ce statut, une contribution à la vie de l’association est demandée : rédaction ou mise à jour d’un article, préparation d’un Lact’storming, ou création de fiches ressources pour les futures Lact’aidantes en formation.

Le bureau se réserve le droit de mettre fin au bénévolat après une période d’essai de 3 mois, si la Lact’aidante ne respecte pas les valeurs de l’association.

Article 2 – Aide sur le groupe Facebook

La Lact’aidante, en formation ou confirmée participe à l’accompagnement des mères et des familles sur le groupe Facebook “[Association L’Allaitement Tout Un Art](#)”. Les échanges doivent respecter certains critères :

- bienveillance
- respect
- pas de langage SMS
- le tutoiement peut être utilisé afin de favoriser un climat d’échange chaleureux et accessible, tout en veillant au respect et au confort de chacun

- jamais poser de diagnostic médical ni citer de nom de traitements (allopathique ou naturopathique).

Toute question médicale doit donner lieu à une orientation vers un professionnel de santé compétent.

→ La Lact'aidante en formation devra identifier sa marraine sur chaque commentaire lors de ses prises en charge sur un post et signer chacun de ses commentaires par #lactaidante_en_formation ou #lactaidante_confirmée lorsqu'elle change de statut. En cas de suivi en message privé, la marraine doit **obligatoirement** être intégrée à la discussion lorsque la Lact'aidante est en formation.

Article 3 – Aide par téléphone

La Lact'aidante confirmée pourra participer à la *commission permanence téléphonique* conformément à l'article 18 des Statuts et à l'article 10 du Règlement Intérieur. Elle utilise son numéro de téléphone et inscrit son numéro ainsi que ses créneaux de disponibilités sur un Google Agenda partagé. Ces informations sont ensuite visibles immédiatement sur le site de l'association afin d'être joignable. Elle contacte pour cela la responsable de la commission afin d'y être intégrée.

Article 4 – Recommandations officielles

La Lact'aidante s'engage à maintenir ses connaissances à jour concernant :

- les recommandations de l'OMS
- les références françaises et internationales reconnues (INPES, Canadian Pediatrics...)
- le développement psychomoteur du nourrisson.

Article 5 – Formation

La formation de la Lact'aidante se compose de deux volets :

1) Formation théorique

Dispensée en interne ou réalisée par un prestataire choisi par l'ATUA. Elle est principalement financée par l'association (une partie reste à la charge de la Lact'aidante) et est accessible après **3 mois minimum de participation active**.

2) Formation continue

Elle comprend :

- des travaux pratiques sur le groupe privé [Formation Lact'aidant\(e\)s ATUA 2.0](#)
- des échanges thématiques en visio
- un accompagnement supervisé par la marraine.

Le passage au statut de Lact'aidante confirmée nécessite :

- la validation de la formation interne
- un accompagnement suffisant de mères avec des thématiques variées
- l'avis favorable de la marraine.

Toute inactivité non justifiée de 6 mois ou plus entraîne la perte de statut de Lact'aidante et de l'accès aux formations (inactivité = ne pas participer à la vie de l'association, aux prises en charge...).

En cas de difficultés personnelles, une mise en veille peut être faite en informant la *commission recrutement*.

II. Modération et administration des pages/groupe Facebook

Article 6 – La modération et l’administration du groupe Facebook [Association L’Allaitement Tout Un Art](#)

La Lact’aidante en formation ou confirmée peut demander à modérer le groupe Facebook national de l’association.





La modération s’effectue dans le respect et la bienveillance, sans langage sms (cf [Article 2](#)). En cas de difficulté, un appel à l’aide peut être formulé sur le groupe “[Admin/Modo gestion ATUA](#)”, avec le lien du post concerné.

Pour une meilleure compréhension, toute suppression de commentaire ou de post devra être documentée via une capture d’écran.

Article 8 – Compte Facebook et réseaux sociaux

Deux options sont possibles dès l’intégration :

- 1) Adapter son compte personnel en changeant sa photo de profil en utilisant le [modèle dédié](#), ajouter la biographie commune des Lact’aidantes en copiant collant ce texte :

 Lact'aidante [en formation/confirmée] - Association L’Allaitement Tout Un Art
 [Ville/département]
 Groupe d’entraide 

NB : selon le nombre de caractères de votre localisation, vous pouvez supprimer les termes “en formation/confirmée”, car la biographie Facebook comporte un nombre de caractères limité.

Il faudra aussi ajouter le lien du groupe d’entraide dans la section “Liens” sur son profil Facebook afin de correspondre à la dernière ligne de la biographie.

- 2) Créer un profil “pro” dédié à l’ATUA, qui reprend l’ensemble des conditions ci-dessus. Il est possible de mettre un autre nom de famille que le sien ou d’en inventer un si l’on veut rester anonyme.

Selon l’option choisie, le profil devra être modifié/supprimé si la Lact’aidante stoppe son activité dans l’association.

III. Animer une réunion locale

Article 9 – Organisation des réunions

L’organisation d’une réunion en présentiel ou en visioconférence doit faire l’objet d’une demande auprès du CA.

Le document *Kit "Réunions Allaitement"*, disponible sur simple demande auprès du secrétariat ou de la *commission recrutement*, détaille toutes les modalités relatives à l’organisation de réunions.

Une Lact’aidante en formation ne peut pas animer seule une réunion, elle doit être accompagnée d’une Lact’aidante confirmée ou attendre de devenir Lact’aidante confirmée.

Article 10 – Antennes Locales

Les antennes locales sont gérées par les Lact'aidantes confirmées ou en formation du secteur géographique.

Elles permettent de bénéficier généralement plus facilement de la mise à disposition d'un local, voire de subventions locales.

La gestion des antennes reste sous la responsabilité de l'association, et toutes les réunions prévues doivent répondre aux mêmes règles que les réunions "standards" (Kit réunion, formulaire, etc) : [cf Article 9](#).

La création d'antennes est soumise à la validation du Conseil d'Administration, qui statuera sur la création de celle-ci lors d'une réunion mensuelle.

Les Lact'aidantes qui le souhaitent peuvent, comme pour les réunions, demander à la *commission visuels* une affiche personnalisée.

Article 11 – Responsabilités de la Lact'aidante

Les réunions se déroulent sous la responsabilité de l'association. Des documents obligatoires sont à transmettre à la suite de la réunion à secretariat.atua@gmail.com (feuille de présence, consentements...). Les modalités complètes sont explicitées dans le document *Kit "Réunions Allaitement"*.

Tout manquement portant atteinte à l'image de l'ATUA, sera un motif d'exclusion de l'association après vote du CA.

Article 12 – Locaux

Les réunions doivent impérativement se dérouler dans des lieux extérieurs au domicile de la Lact'aidante, pour une question d'assurance : les accompagnements à domicile sont interdits.

Les locaux extérieurs peuvent être des parcs (il faut impérativement vous renseigner auprès de votre mairie si les réunions dans l'espace public sont autorisées, cela n'est pas systématique), cafés, PMI, locaux municipaux...

Article 13 – Éthique

La Lact'aidante est garante des valeurs et de l'image de l'ATUA. Elle adopte en toutes circonstances une attitude bienveillante, respectueuse et non jugeante envers :

- les parents qu'elle accompagne, quel que soit leur projet d'allaitement
- les autres Lact'aidantes
- les autres associations œuvrant dans le champ du soutien à l'allaitement maternel.

Pour toutes questions relevant du domaine médical, la Lact'aidante s'engage à orienter systématiquement les parents vers un professionnel de santé compétent. Elle ne pose aucun diagnostic, et ne délivre aucune prescription, quelle qu'elle soit.

La Lact'aidante ne peut donner de conseils relevant de la naturopathie, de l'homéopathie, de l'aromathérapie, des huiles essentielles ou de toute autre pratique assimilée, sauf si elle dispose d'une certification vérifiable, en cours de validité, et reconnue par l'association. A défaut, tout conseil dans ces domaines est strictement interdit.

Dans tous les cas, et pour des raisons d'assurances et de responsabilités, il est recommandé d'orienter les parents vers un professionnel identifié, qu'il s'agisse ou non d'une autre Lact'aidante.

Article 14 – Thématiques

Le thème principal de la réunion sera l'allaitement maternel. Des thèmes connexes peuvent être abordés si la Lact'aidante est qualifiée, et devront concerner la périnatalité (portage, motricité libre, diversification...).

IV. Formalités administratives

Article 15 – Certification

Un certificat d'expérience peut être délivré sur demande, en justifiant d'au minimum 6 mois d'engagement effectif sur le groupe d'entraide ou en local.

Le bureau se réserve le droit de refuser une demande non justifiée, et/ou de fournir un certificat d'appartenance à l'association.

Article 16 – Communication

Les échanges courants se font par voie dématérialisée (mail, post sur nos groupes privés, message privé...).

Les recours officiels doivent être adressés par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Article 17 – Exclusion

Les parents restent décisionnaires pour leur enfant : tout non-respect du projet parental, tout jugement ou réflexion amenant à sa propre opinion est un motif d'exclusion, conformément à l'article 8 des Statuts et à l'article 5 du Règlement Intérieur.

Dans le cas d'une inactivité non justifiée de plus de 6 mois, la Lact'aidante perdra son statut et son accès aux différents groupes, formations, etc.

Important : la cotisation annuelle de la Lact'aidante doit être à jour, même si elle a demandé une pause provisoire. Le cas échéant, et après relance, la Lact'aidante perdra son statut et devra repasser par le parcours de recrutement.

Article 18 – Mesures exceptionnelles

En cas d'urgence, le bureau peut prendre des mesures exceptionnelles dans l'intérêt de l'association, sur vote en réunion.

Les échanges écrits peuvent parfois être compliqués, cette charte nous engage toutes à faire des efforts pour une bonne cohésion et compréhension. En cas de besoin, n'hésitez pas à en parler à un membre du bureau.

Toute modification de cette charte sera soumise au bureau, et transmise au CA. Cette présente charte vous est remise automatiquement lors de votre recrutement.

A compléter et signer pour renvoyer à :

secretariat.atua@gmail.com ET recrutementatua@gmail.com

Fait à Taponas, le / /

La présidente
Laurine Bras



La future Lact'aidante
(précédé de "bon pour signature numérique")

Annexes

Commission recrutement : recrutementatua@gmail.com

Secrétariat : secretariat.atua@gmail.com

Trésorerie : tresorerie.atua@gmail.com

Commission Visuels : atua.visuel@gmail.com

Partenariats : atua.partenaires@gmail.com

Contact divers : contact@allaitement-toutunart.fr